

SOMMAIRE

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2029



PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

1 Mise en contexte

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2029 est réalisé par la MRC de Rimouski-Neigette afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. C'est un outil de planification territoriale essentiel pour la mise en œuvre d'actions concertées entre les municipalités et la MRC. Ce document remplace le PGMR 2016-2020, lequel remplaçait le premier PGMR en vigueur à partir de 2005. La MRC a amorcé le processus de révision du PGMR 2023-2029 au mois de février 2022. Le PGMR comprend un portrait de la MRC, un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles, incluant un inventaire, ainsi qu'un diagnostic territorial et un plan d'action qui fixent les orientations régionales. Plus spécifiquement, le plan d'action, qui comprend 27 mesures, présente les secteurs ciblés, les responsables de la mise en œuvre de même qu'une estimation des coûts et de l'échéancier. Le processus de consultation permet de bonifier ce plan d'action et d'échanger avec les citoyens et les partenaires sur leur vision de la GMR dans la MRC.

2 Démarche

La Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE), la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'action 2019-2024 de même que la Stratégie de valorisation de la matière organique encadrent le processus de révision du PGMR et son contenu. Le grand objectif derrière la Politique est d'éliminer une seule matière : le résidu ultime. Selon le Plan d'action, les objectifs à atteindre d'ici la fin de 2024 sont les suivants :

- » Réduire à 525 kg (ou moins) la quantité de matières éliminées par habitant;
- » Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- » Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- » Recycler ou valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation, démolition.

S'y rattachent, aussi, les cibles de la Stratégie de valorisation de la matière organique qui sont:

- » Instaurer la gestion des matières organiques sur 100 % du territoire d'ici 2025;
- » Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025;
- » Recycler 70 % de la matière organique d'ici 2030;
- » Réduire de 270 000 t éq. CO2 les émissions de GES en 2030.

En plus de s'engager à participer à l'atteinte des objectifs de la Politique, la MRC souhaite mettre en œuvre un PGMR adapté aux particularités de son territoire. Afin de s'assurer que le PGMR contient des actions ancrées dans la réalité de notre MRC, le comité de suivi du PGMR a été appelé à contribuer de ses idées. Composé d'une dizaine de représentants des municipalités, le comité s'est rencontré afin de proposer des orientations, des objectifs et des moyens de mise en œuvre acceptables et durables. Également, la MRC a sollicité le Conseil jeunesse intermunicipal afin de contribuer aux réflexions sur le plan d'action.

3 Diagnostic territorial

Un diagnostic territorial a été réalisé afin d'identifier les bons coups et les enjeux actuels du territoire. Une analyse a également permis de comparer la performance de la MRC vis-à-vis les objectifs nationaux.

3.1 Bons coups

3.1.1 Premier PGMR

La mise en œuvre du premier PGMR s'est échelonnée de 2004 à 2014. Celui-ci est entre autres marqué par l'implantation de l'écocentre, du lieu d'enfouissement technique (LET) et du lieu de compostage. Des collectes spéciales ayant encore lieu aujourd'hui, comme les arbres de Noël et les résidus domestiques dangereux ont été implantées à ce moment. Pour le recyclage, on souligne l'ajout des plastiques agricoles et des cartons multicouches au contrat de tri des matières. Finalement, en ce qui concerne la matière organique, des formations portant sur le compostage domestique ont été organisées afin d'inciter les citoyens à adopter cette pratique. La collecte de la matière organique a débuté dans les dernières années du PGMR.

3.1.2 Second PGMR

Le second PGMR s'étendait initialement de 2016 à 2020, toutefois sa mise en œuvre aura duré jusqu'à 2022. La réalisation de ce PGMR est marquée par la mise en place d'une collecte pour la matière organique dans l'ensemble des municipalités du territoire. Également, l'adhésion de plusieurs ICI et de certains immeubles à logement à la collecte de la matière organique peut également être soulignée. La tarification incitative pour les ICI sur le territoire de la ville de Rimouski a également permis de favoriser l'adhésion de celles-ci à la collecte de la matière organique. La mise en place d'incitatifs permettant d'encourager l'utilisation de couches lavables dans sept des neuf municipalités du territoire marque également ce PGMR. Afin d'augmenter les services de proximité, la MRC s'est dotée d'une entente avec la Friperie de l'Est afin de desservir les municipalités rurales et permettre la réutilisation des encombrants en bon état. Finalement, notons l'adoption par chacune des municipalités d'un règlement interdisant la distribution de certains sacs de plastique.

3.2 Enjeux actuels

Le bilan du PGMR 2016-2020 et les différentes rencontres du comité de suivi du PGMR ont mis en relief les problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles sur le territoire. Ces constats permettent de faire ressortir les enjeux d'ordre général, ainsi que ceux qui sont propres aux différents générateurs.

3.2.1 Enjeux généraux

Performance au tri à améliorer

Suite à la caractérisation réalisée au site d'enfouissement technique en 2021, il apparaît évident qu'une grande quantité de ce qui est actuellement enfoui ne devrait pas l'être. En plus des impacts écologiques, les taux élevés d'enfouissement pénalisent les municipalités concernées, qui reçoivent alors une redistribution de redevances plus faible. Des mesures de sensibilisation et d'éducation doivent donc être mises en place.

Cadre réglementaire et administratif parfois absent ou désuet

Le cadre réglementaire des municipalités nécessite une mise à jour, afin de mieux structurer et encadrer la GMR sur leur territoire. Entre autres, l'intégration de la collecte de la matière organique dans les règlements municipaux ne semble pas avoir été effectuée dans l'ensemble du territoire.

Bilans plus fréquents

À l'exception de la diffusion du rapport de suivi du PGMR et du bilan annuel en juin, les citoyens sont peu informés sur la performance au niveau de la gestion de la matière résiduelle sur le territoire. Il convient de diffuser l'information plus largement et de les impliquer davantage dans l'amélioration continue de ces statistiques.

3.2.2 Secteur résidentiel

Empreinte écologique de la GMR élevée en milieu rural

L'éloignement et l'étalement des milieux ruraux entraînent d'importantes distances à parcourir pour de petites quantités de matières. Ce constat soulève des préoccupations chez les élu.e.s et les citoyen.ne.s en ce qui a trait à l'empreinte écologique des activités de GMR en milieu rural. Le partage d'information afin de rassurer les élu.e.s et citoyen.ne.s doit donc être bonifiés.

Trucs et astuces matière organique

Certains citoyens n'adhèrent pas à la collecte de la matière organique avec l'idée qu'il est complexe de gérer son bac. Plusieurs trucs et astuces peuvent être partagés afin d'adresser ces idées préconçues qui persistent sur le territoire.

Accès limité aux alternatives de réemploi, de recyclage et de valorisation en milieu rural

La très grande majorité des organismes de réemploi, de recyclage et de valorisation étant situé à Rimouski, on constate que le milieu rural a un accès limité à ces dernières. Des mesures facilitatrices doivent donc être identifiées et mises en place.

Valorisation des encombrants limitée

La collecte porte-à-porte des encombrants est organisée sur la presque totalité du territoire. Toutefois, la valorisation des matériaux récupérés est limitée. En effet, une grande part des matériaux récoltés finit à l'enfouissement. Des solutions doivent être identifiées afin de réduire au maximum l'enfouissement de ces encombrants. Une révision de la liste des encombrants acceptés dans la collecte porte-à-porte est également à effectuer.

3.2.3 Secteur ICI

Manque de mesures incitatives

Le mode de tarification actuel des ICI des municipalités, à l'exception de la ville de Rimouski, ne permet pas d'atteindre la participation souhaitée pour la collecte de la matière organique et ne permet pas non plus d'appliquer le concept d'utilisateur-payeur. La mise en place de mesures incitatives doit être explorée.

Services trois voies

Il n'y a pas de mécanisme concret pour assurer la collecte à trois voies dans les nouvelles constructions et les bâtiments subissant des rénovations majeures. Il faut développer le réflexe d'intégrer la GMR dans la réflexion sur les nouveaux bâtiments.

Plastiques agricoles

Le PGMR 2016-2020 a permis d'intégrer la collecte des plastiques agricoles à la collecte sélective. Toutefois, avec la mise en place de la REP et des points de dépôt, cette façon de faire est appelée à changer. Considérant que l'adhésion peut encore être améliorée, il faut s'assurer que la gestion des plastiques ne se complexifie pas pour les agriculteurs.

Gisements GMR

Les entreprises disposent de gisement de matières, comme des boîtes, des palettes, etc. qui pourraient servir à d'autres dans un contexte d'économie circulaire. Ils ne disposent toutefois pas du temps nécessaire afin de faire les démarches pour s'en débarrasser de la manière la plus environnementale. De l'accompagnement existe sur le territoire, mais il faut poursuivre les efforts en ce sens.

3.2.4 Secteur construction, rénovation et démolition (CRD)

Manque de mesures incitatives

Peu d'incitatifs existent afin de favoriser une gestion adéquate des matériaux lors de travaux de démolition ou de rénovation. Le concept de déconstruction doit être valorisé.

Valorisation des résidus CRD limitée

Peu de débouchées ont été identifiées pour ce type de matière jusqu'à présent sur le territoire. Les matériaux récupérés à l'écocentre sont entre autres utilisés pour de la valorisation énergétique, toutefois, il est souhaité d'opter pour des options réutilisation ou de recyclage des matériaux afin de prioriser la hiérarchie des 3RV.

3.3 Performance actuelle et comparaison avec les objectifs nationaux

L'analyse des bons coups et des enjeux permet d'avoir une image claire de la perception des municipalités sur la performance en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles. De son côté, le gouvernement se base sur des cibles à atteindre. Ainsi, la MRC a calculé sa performance afin de se comparer aux objectifs nationaux. Dans l'ensemble, il est possible de constater que les efforts déployés lors de la mise en œuvre du premier et du second PGMR ont permis à la MRC de dresser un bilan positif lorsqu'elle se compare aux objectifs. En effet, comme démontré au Tableau 1, la MRC est généralement en bonne voie d'atteindre les objectifs fixés par le plan d'action 2019-2024 et la Stratégie de valorisation de la matière organique, à l'exception des résidus CRD.

Tableau 1: Performance de la MRC de Rimouski-Neigette

Stratégie nationale*	Objectif	Performance actuelle	Objectif MRC
Résidus ultimes	Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant	536 kg (Résidentiel + ICI + CRD)	Réduire de 10% la quantité de matière enfouie de la MRC (Résidentiel + ICI + CRD)
Matières recyclables	Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal	Secteur résidentiel : Estimé à 72 % ICI : ND	Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal tous secteurs confondus
Matières organiques	Recycler 60 % des matières organiques	Secteur résidentiel : Estimé à 72 % ICI : Estimé à 38%	Gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025 Recycler 60 % de MO d'ici 2025 Recycler 70 % de la MO d'ici 2030
	Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;		
	Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;		
	Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030;		
Résidus CRD	Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition	Estimé à 40%	Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition

* Plan d'action 2019-2024 et Stratégie de valorisation de la matière organique

4 Orientations, objectifs régionaux et plan d'action

Afin de mettre de consolider ses forces, d'adresser les défis soulevés sur le terrain et d'atteindre, voir dépasser les cibles du Plan d'action 2019-2024 et Stratégie de valorisation de la matière organique, la MRC a réfléchi les orientations présentées à la section suivante. À partir de ces orientations, des actions concrètes ont été ciblées.

4.1 Orientations régionales

Les orientations régionales ont été formulées en se basant sur le concept clé de la gestion des matières résiduelles, soit les 3RV. Les orientations sont ordonnées de manière à assurer une séquence logique dans la mise en œuvre des mesures.

1. Augmenter l'offre de proximité

Par cette orientation, la MRC souhaite tendre vers l'uniformisation de l'accès aux différents services en matière de GMR sur le territoire. L'objectif est de pallier les manques et de bonifier l'offre de proximité afin de faciliter la participation des citoyens à une gestion de la matière résiduelle durable.

2. Optimiser les équipements, les services et les mécanismes de gestion de la matière résiduelle en place sur le territoire

Par cette orientation, la MRC souhaite maintenir et optimiser l'offre de services en termes de gestion des matières résiduelles sur son territoire. Ainsi, l'objectif est de tendre vers une pleine optimisation des mécanismes, modèles et infrastructures déjà en place.

3. Développer les filières moins performantes, soit les encombrants et les résidus de construction, rénovation et démolition

Par cette orientation, la MRC souhaite repenser l'offre pour ces deux types de matière. En effet, la structure actuelle ne permet pas à la MRC de réaliser une performance répondant à ses attentes. Ainsi, l'objectif est de revoir les façons de faire en prenant en considération les apprentissages réalisés dans les derniers PGMR.

4. Augmenter le partage d'information sur les services offerts

Les trois précédentes orientations permettent de mettre en place des bases solides sur lesquelles les citoyens et ICI peuvent compter. Par conséquent, cette orientation a pour but de diffuser l'information et de faire connaître les infrastructures et l'ampleur des services offerts aux citoyens et aux ICI sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.

5. Responsabiliser les utilisateurs sur la gestion de la matière résiduelle

Une fois les services uniformisés, optimisés, complétés et partagés, l'objectif est d'impliquer les usagers dans la démarche des 3RV en proposant aux citoyens et ICI d'aller

plus loin. Ce faisant, cette orientation vise à inclure les usagers dans les démarches innovatrices permettant de pousser leur implication et de contribuer activement à l'atteinte des objectifs.

5 Résumé du plan d'action

Le Tableau 2 présente un résumé des actions proposées pour chacune des orientations. Par la mise en œuvre de ces mesures, la MRC et les municipalités estiment que les objectifs fixés seront atteints.

Tableau 2: Mesures proposées

Mesures		Objectif derrière la mesure
Orientation 1 – Augmenter l'offre de proximité		
1	Mettre en place des solutions environnementales pour la gestion de la matière organique dans les milieux plus isolés	Soutenir les municipalités dans une implantation optimale de la collecte de la matière organique
2	Mettre en place des points de dépôt complets dans chaque municipalité	Offrir à l'ensemble des citoyens de la MRC la possibilité de disposer de ses matières adéquatement et simplement
3	Favoriser le partage de matériel et d'outils entre les citoyens	Diminuer la consommation et favoriser l'accessibilité à des outils facilitant la réparation et la réutilisation
4	Soutenir les initiatives et projets ayant des retombées pour collectivité favorisant les 3RV	Faciliter le support aux initiatives structurantes
5	Développer de nouvelles filières de valorisation à l'écocentre	Poursuivre les efforts de détournement de matière de l'enfouissement
6	Limiter le gaspillage alimentaire	Appuyer les organismes et impliquer les citoyens et les ICI
Orientation 2 – Optimiser les équipements, les services et les mécanismes de gestion de la matière résiduelle en place sur le territoire		
7	Étudier la prise en charge des contrats de collecte à la MRC	Se doter d'un mécanisme permettant d'offrir un service complet de collecte aux ICI et aux citoyens
8	Moderniser les règlements portant sur la GMR afin de favoriser une saine gestion	Ajuster, mettre en place et appliquer la réglementation afin de faciliter la gestion de la matière résiduelle sur le territoire
9	Poursuivre l'adaptation des services en fonction des modifications légales provinciales et fédérales	Accompagner les municipalités, les citoyens et les ICI dans l'application des nouvelles réglementations
10	Encourager des mesures permettant une gestion intégrale de la matière résiduelle lors de nouvelles constructions ou de rénovations	Œuvrer en prévention et s'assurer que la GMR s'intègre dans la planification
11	Mettre en place une tarification incitative pour la GMR sur l'ensemble du territoire	Favoriser les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles
12	Poursuivre l'adhésion des ICI à la collecte de la matière organique	Accompagner les ICI afin de faciliter la transition
13	Accompagner les municipalités dans le recyclage des boues municipales	Accompagner les municipalités afin de favoriser une saine gestion des boues

	Mesures	Mesures
Orientation 3 – Développer les filières moins performantes, soit les encombrants et les résidus de construction, rénovation et démolition		
14	Recenser les stratégies de gestion et de valorisation des encombrants dans les MRC similaires	Bénéficier de l'expérience des pairs
15	Mettre en place des projets pilotes de gestion et de valorisation des encombrants dans la MRC	Identifier la solution la plus adaptée à la réalité du territoire
16	Développer des outils de valorisation locale pour les encombrants	Pérenniser un service de gestion des encombrants
17	Recenser les stratégies de gestion et de valorisation des CRD dans les MRC similaires	Bénéficier de l'expérience des pairs
18	Mettre en place des projets pilotes de gestion et de valorisation des CRD dans la MRC	Identifier la solution la plus adaptée à la réalité du territoire
19	Développer de nouvelles filières de valorisation des CRD	Pérenniser un service de gestion des CRD
Orientation 4 – Augmenter le partage d'information sur les services offerts		
20	Faire des organismes municipaux des exemples	Démontrer le sérieux et l'importance de la démarche d'amélioration
21	Développer de nouveaux canaux de communication	Rejoindre davantage de citoyens
22	Poursuivre les efforts de promotion des infrastructures de GMR	Faire connaître les infrastructures aux citoyens afin de mieux les impliquer
23	Sensibiliser sur l'importance du tri à la source	Permettre l'adoption de bonnes pratiques dès l'enfance en ce qui concerne le tri des matières
Orientation 5 – Sensibiliser les utilisateurs sur la gestion de la matière résiduelle		
24	Compiler et diffuser les données liées à la GMR sur le territoire de Rimouski-Neigette sous forme de bilan	Permettre une meilleure prise de conscience sur la matière générée
25	Intégrer un accompagnement GMR dans le cadre d'évènements à grand déploiement	Assurer un tri adéquat lors des évènements qui génèrent beaucoup de matières
26	Faire une analyse des gisements de matière résiduelle particuliers	Répondre aux enjeux du territoire
27	Offrir et mettre de l'avant des initiatives et des projets portant sur le réemploi et le recyclage	Rendre accessibles les bonnes pratiques